



## COMMUNIQUE DE PRESSE

1 août 2012

### **Le préfet autorise, à titre provisoire, l'exploitation de la centrale d'enrobage par l'entreprise LGE implantée à Samazan et demande une surveillance renforcée de cette installation.**

Saisi d'une demande en date du 20 juillet dernier de la société LGE, le préfet a autorisé (arrêté préfectoral du 27 juillet 2012) de façon provisoire l'exploitation de cette centrale en application de l'article L 514-2 du code de l'environnement, dans l'attente de l'aboutissement de la procédure de régularisation. Cette installation fera l'objet, naturellement, d'une surveillance renforcée des services de l'Etat compétents.

Il a dans le même temps, et après avoir fait diligenter un contrôle par l'inspection des installations classées, mis en demeure cette société de régulariser sa situation en déposant une demande d'autorisation dans un délai de 5 mois.

Cette décision, conforme à la réglementation, est motivée par les considérations suivantes :

- l'annulation de l'autorisation par le tribunal administratif (jugement du 4 juillet dernier) ne s'appuie pas sur la réalité des risques et nuisances de l'installation mais essentiellement sur des points de procédure formelle ;
- les risques et nuisances potentiels sont liés, pour l'essentiel, aux rejets atmosphériques. Ces rejets sont périodiquement mesurés : les 3 campagnes annuelles réalisées depuis la mise en service en 2008 révèlent, notamment pour les polluants caractéristiques de cette activité, des concentrations nettement inférieures aux valeurs limites fixées (article 27 de l'arrêté ministériel du 2 février 1998) à l'exception, toutefois, de la concentration en poussières mesurée lors de la troisième campagne en mai 2012. Celle-ci faisait en effet apparaître des valeurs anormales non expliquées par l'état du dépoussiéreur, justifiant une contre analyse ;
- l'exploitation doit être maintenue pour des motifs d'intérêt général liés aux conséquences économiques qui résulteraient de l'interruption de cette exploitation.

#### CONTACTS PRESSE

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Joëlle MEURISSE**  
☎ 05 53 77 61 83  
[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)

**CONTACTS PRESSE**

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
**☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50**  
**[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)**

**Joëlle MEURISSE**  
**☎ 05 53 77 61 83**  
**[joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr)**

**[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)**